



# Le Saint-Siège

---

**DISCOURS DE JEAN PAUL II  
AU NOUVEL AMBASSADEUR  
DE LA RÉPUBLIQUE DE CROATIE PRÈS LE SAINT-SIÈGE  
À L'OCCASION DE LA PRÉSENTATION  
DES LETTRES DE CRÉANCE\***

Vendredi 15 décembre 2000

*Monsieur l'Ambassadeur,*

1. En vous souhaitant une cordiale bienvenue, j'accepte avec plaisir les Lettres qui vous accréditent près le Saint-Siège en qualité d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Croatie. Je vous remercie des paroles cordiales que vous avez voulu m'adresser, en rappelant les engagements et les espérances du pays que vous représentez.

Je désire avant tout faire parvenir, à travers vous, mon salut respectueux et cordial à M. Stjepan Mesic, Président de la République de Croatie, ainsi qu'à tous les habitants de la belle et accueillante terre de Croatie, que j'ai pu visiter à deux reprises: en septembre 1994 et en octobre 1998. Ces visites ont constitué des occasions particulières qui m'ont permis de voir de près la force spirituelle de la population croate ainsi que son riche héritage religieux et culturel. Cela la rend capable d'apporter, en tant que Nation souveraine, une contribution à l'édification de la Communauté internationale, en vue d'une paix stable, sur la base de l'égalité réelle, du respect réciproque, de la solidarité concrète dans les divers domaines sociaux, de celui économique et technologique à celui culturel et politique.

2. La Croatie, antique et noble nation, fait partie depuis une décennie de la grande famille des nations européennes, qui jouissent de la liberté et de la démocratie, et, avec elles, regarde l'avenir avec optimisme et espérance. Les dictatures qu'elle a subies au cours du dernier siècle demeurent un avertissement sévère qu'il ne faut pas oublier. Les conséquences désastreuses que des idéologies aussi néfastes ont produites constituent une invitation pressante à ne pas

permettre que se reproduisent à l'avenir, dans quelque partie du monde que ce soit, de telles expériences dramatiques.

Puissent ces pages d'histoire, marquées par des tragédies humaines et sociales inoubliables, aider les pays d'Europe à être toujours plus conscients de la nécessité de surmonter ensemble le tragique héritage des divers totalitarismes, en faisant de l'Europe elle-même une maison commune, un domaine de solidarité réelle, imprégné par les valeurs de l'Évangile, qui en ont formé l'histoire. Aujourd'hui plus que jamais, les nations européennes sont appelées à une collaboration toujours croissante, marquée par une estime réciproque, par la compréhension constructive et par l'interdépendance enrichissante.

3. La Croatie avance sur la voie de la démocratie. Il s'agit pourtant d'un parcours qui n'est pas toujours facile, à cause des expériences qui ont marqué le passé et de la récente guerre qui a empêché le progrès ordonné du pays et de la région. Il faut poursuivre sur le chemin commencé, en faisant preuve d'une grande patience, sagesse, disponibilité au sacrifice, solidarité généreuse et esprit de réconciliation. Il s'agit d'un engagement qui concerne les citoyens mais, plus encore, les gouvernements. Il exige de chacun compréhension, constance, et pondération pour surmonter les difficultés et pour atteindre les nobles objectifs auxquels la Croatie aspire.

Les progrès accompli au cours de la dernière décennie représentent un encouragement à oeuvrer en vue d'un avenir toujours meilleur du pays. Je souhaite que ce processus se poursuive, grâce à la solidarité concrète et généreuse des pays plus développés. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra réaliser les perspectives d'une amélioration des conditions de vie dans un cadre de paix stable et de réconciliation nationale, sans laquelle une Nation ne peut progresser.

4. A toutes les Nations d'Europe, qu'elles soient grandes ou petites, il faut assurer la liberté et la démocratie avec des droits et des devoirs égaux. Telle est la route qui conduit vers un avenir de paix stable et de développement authentique au bénéfice non seulement de l'Europe. En effet, la démocratie ne s'impose ni ne s'improvise; au contraire, elle exige éducation et soutien. Cela requiert une croissance permanente de la conscience civile et sociale et une participation constante de toutes les composantes du pays à la construction du bien commun, en ne perdant *jamais de vue la vérité sur l'homme et sur la femme, créés par Dieu à son image et sa ressemblance (cf. Gn 1, 26-27)*.

La démocratie exige que toutes les structures de l'État soient mises au service de tous les citoyens, et non seulement des groupes individuels, et que se développe un dialogue stable entre toutes les composantes politiques et sociales dans la recherche commune du bien commun et dans le respect de tous et de chacun. Ceux qui sont appelés à servir la communauté sont tenus de faire référence en toute circonstance aux principes éthiques et aux normes morales sur lesquels doit s'appuyer toute société. Ceux qui ont l'honneur d'assumer le rôle de représentants politiques ne peuvent manquer de faire référence à ce patrimoine de valeurs: ils devront

s'engager de façon constructive en vue de la promotion effective de la personne, de la famille, et de toute la société. Cela suppose chez eux la conscience constante de devoir agir en tant que sages défenseurs et dispensateurs du bien commun.

5. En affrontant les défis difficiles du moment actuel, il est particulièrement important que ceux qui ont des responsabilités dans le cadre de l'Administration de l'Etat sachent diffuser espérance et confiance dans la population, avec un soin particulier envers les personnes et les groupes plus faibles et dans le besoin. Il est indispensable de tenir compte des exigences justes et légitimes des familles et des jeunes, que ce soit dans le domaine économique et social, ou dans celui juridique et politique; il est nécessaire de protéger la personne et la vie humaine, dans toutes ses phases, de son début à son déclin naturel.

La famille et les jeunes attendent avec raison de pouvoir vivre en travaillant honnêtement pour construire avec confiance un avenir serein. La dignité du travail humain exige des lois qui empêchent les abus et, en favorisant une juste distribution des richesses, créent un climat général capable d'encourager l'emploi, la paix sociale et la réalisation d'un véritable progrès.

6. Pour sa part, l'Eglise, demeurant dans le domaine qui lui revient, ne manquera pas d'offrir sa contribution, en particulier en témoignant des valeurs qui, de par leur nature, ne sont pas sujettes au changement des circonstances sociales et historiques, car elles puisent leurs racines dans la réalité même de l'homme. Son service doit être avant tout au bénéfice des personnes, des familles et de toute la société civile.

Dans son engagement en faveur de la cause de l'homme, l'Eglise reconnaît qu'il existe de vastes domaines de collaboration avec l'Etat. Dans ce cadre, comment ne pas rappeler les Accords stipulés entre le Saint-Siège et la République de Croatie? Il s'agit d'instruments d'une importance particulière, qui, dans le respect des autonomies et des compétences réciproques, contribuent à rendre harmonieuse la relation entre l'Eglise et l'Etat au bénéfice des citoyens croates.

7. Monsieur l'Ambassadeur, je forme des vœux afin que l'accomplissement de la haute fonction qui vous a été confiée puisse intensifier ultérieurement les relations cordiales qui existent déjà entre le Saint-Siège et la République de Croatie. Je vous souhaite un agréable séjour dans cette ville de Rome, riche d'histoire, de culture, et de foi chrétienne. Je suis certain que mes collaborateurs ne manqueront pas d'entrer en contact avec vous dans une attitude de disponibilité ouverte, pour affronter les questions et les difficultés qui se présenteront.

En implorant pour Vous, pour votre famille, pour les dirigeants de votre pays, ainsi que pour tous les fils et les filles de votre bien-aimée nation croate, l'intercession de la bien-aimée Mère de Dieu, vénérée comme *Advocata Croatiae fidelissima*, et de saint Joseph, Patron de la Croatie, je vous donne de tout coeur, ainsi qu'aux personnes qui vous sont chères et à tous ceux qu'en tant qu'Ambassadeur, vous représentez, la Bénédiction apostolique.

*\*L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française 2001 n. 11 p.4.*

© Copyright 2000 - Libreria Editrice Vaticana

---

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana